



## Association Intervillage pour un Environnement Sain

# Procès-verbal de la 6<sup>ème</sup> Assemblée Générale d'AIVES du lundi 28 mai 2018

Le lundi vingt-huit mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts, le président de séance, Mr Didier Melet Vice-Président d'AIVES, ouvre la sixième assemblée générale de l'Association InterVillage pour un Environnement Sain dans la salle des fêtes d'Heuringhem.

-Nombre d'adhérents ayant émarginé : 44

-Nombre de procurations : 88



Les intervenants : Alexis Rouget, Yves Vigreux, Didier Melet, Jean-Michel Jedraszak

Le Vice-Président annonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la 5<sup>ème</sup> AG d'AIVES du 22 mai 2017
- Rapport moral et d'activité 2016/2017
- Rapport financier au 31 décembre 2017
- Élection des membres du Collège
- Perspectives 2018/2019
- Questions diverses

Un pot de l'amitié clôturera cette 6<sup>ème</sup> AG.

## Approbation du procès-verbal de la 5<sup>ème</sup> AG

Comme chaque année, il est rappelé que les procès-verbaux des AG d'AIVES sont mis en ligne sur le site d'AIVES, tout comme les supports diapos de ces AG, ainsi chacun peut les consulter juste avant chaque nouvelle AG. Après présentation du PV de la 5<sup>ème</sup> AG du 22 mai 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## Rapport moral et d'activité 2017/2018

Le Président d'AIVES Jean-Michel Jedraszak présente ensuite le rapport moral et d'activité.

Il rappelle que l'ADN de notre association est à l'origine la lutte contre la porcherie industrielle d'Heuringhem et commence donc par un point sur cette porcherie.

Il est présenté ce qui est construit et fonctionne à ce jour :



**En rouge ce qui est sorti de terre, une grosse moitié de ce qui était prévu !**



**Ce que cela donne vue du ciel**

La construction actuelle ne correspond pas aux autorisations données !

En termes de production porcine et même si l'EARL Bridault-Chevalier ne communique pas sur sa porcherie, il est évident que nous ne sommes pas face à une réalisation de type ICPE soumis à autorisation, il n'y a pas 500 truies ou 2000 places d'engraissement pour les porcs charcutiers. Telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, la porcherie semble aux normes.

Le Président rappelle qu'il faut être vigilant sur une possible extension, mais que pour l'instant la porcherie est moins polluante que prévue, car réduite de moitié, que des périmètres de protection de points de captage d'eau potable ont été retirés des plans d'épandage, qu'un matériel d'épandage avec injection directe dans le sol sera utilisé, les actions d'AIVES ont au moins contribué à obtenir ces moindres nuisances.

## Il est présenté la situation judiciaire et juridique :

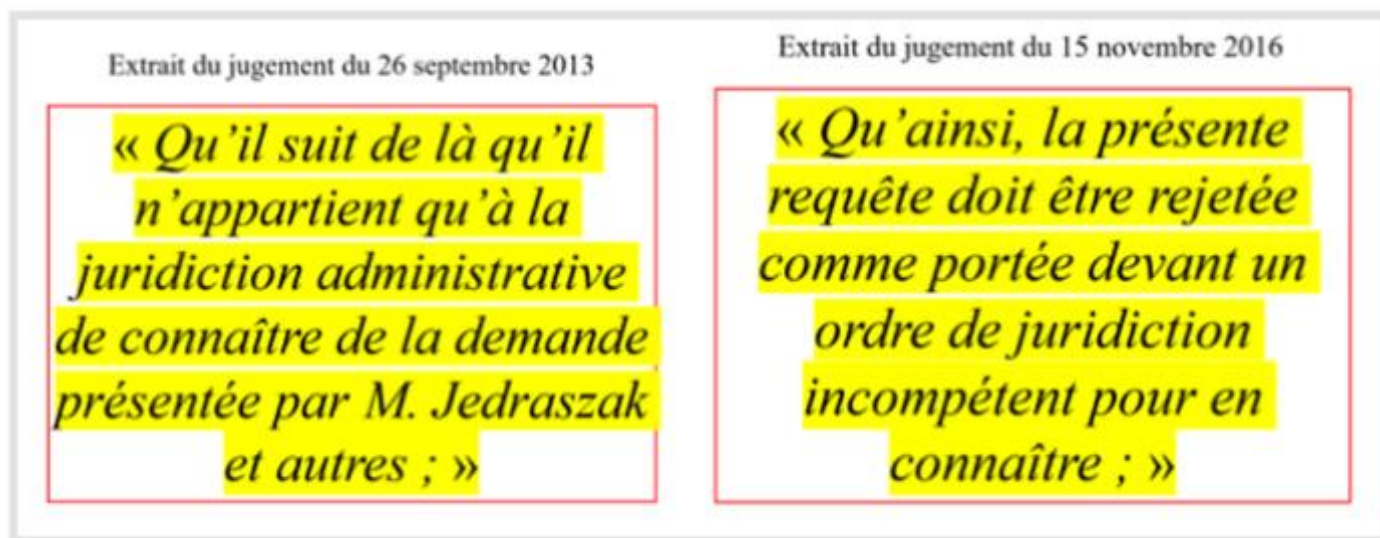
### Le dossier judiciaire :

L'EARL Bridault-Chevalier et le Centre de Documentation des Métiers du Porc ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes par la Cour d'Appel de Douai en termes d'indemnisations. L'EARL Bridault-Chevalier reporte maintenant cette demande d'indemnisation sur la municipalité d'Heuringhem ! Le président rappelle que les promoteurs du projet ont été incapables de présenter un permis de construire correct malgré 5 tentatives, le permis initial a finalement été accordé de façon tacite sans examen par la DDTM !!!

Le président expose ensuite la situation des **3 actions juridiques** en cours :

### Le dossier AFR :

(Pour l'historique complet, voir les précédents PV et supports d'AG sur le site d'AIVES). Après une longue attente de 3 ans, le TA de Lille s'est déclaré incompétent (*sic !*) le 3 novembre 2016 !!! Pourtant le juge des référés avait déclaré 3 années plus tôt, le 26 septembre 2013, que ce TA de Lille était la juridiction compétente pour traiter de ce dossier. Devant ce qui s'apparente à un alibi pour ne pas avoir à se prononcer, AIVES et les requérants avait fait appel de ce non-jugement sur le fond. Très *curieusement*, la Cour Administrative d'Appel de Douai c'est elle aussi déclarée incompétente en juin 2017 sur un sujet qui concerne à l'évidence la justice administrative !!!



### **Des jugements pour le moins contradictoires !**

Le président précise que malgré le caractère pour le moins étrange des jugements de novembre 2016 et juin 2017, qui vont à rebours du jugement de septembre 2013, les requérants n'ont pas souhaité poursuivre ce combat juridique concernant l'AFR au Conseil d'État.

### Le dossier permis de construire :

Le président rappelle que les requérants avaient fait appel de la décision du TA de Lille du 2 juin 2015 de n'annuler que partiellement le permis de construire tacite, entres autres, car des arguments n'avaient pas étaient pris en compte ! Le président annonce que, comme pour le dossier AFR, les juges de la Cour Administrative d'Appel de Douai ont trouvé un prétexte pour ne pas avoir à juger sur le fond. Alors que le rapporteur public dans le « sens de ses conclusions »

avouait des irrégularités dans le premier jugement, les juges ont considéré *de façon surprenante* que les requérants n'avaient pas d'intérêt à agir !!! Cet intérêt à agir, évident pour ceux qui connaissent la réalité du terrain, avait pourtant été reconnu par le juge des référés et par les juges du Tribunal Administratif de Lille !!!

<p>Jugement du juge des référés le 28 octobre 2013 :</p> <p>« Mme Duhamel et MM Glaise et Jedraszak justifient d'un intérêt à agir »</p> <p>Jugement des juges du TA de Lille le 2 juin 2015 :</p> <p>« Les requérants habitant entre 430 m et 1,7 km justifient d'un intérêt à agir »</p>	<p>Jugement des juges de la cour d'appel le 29 juin 2017 :</p> <p>« Aucun des requérants ne se trouvent placés dans un rapport de voisinage avec les bâtiments de nature à lui donner un intérêt pour agir suffisant » !!!</p>
--	--

Des jugements pour le moins contradictoires (*bis*)!

**Sens des conclusions**

Date de l'audience : 15/06/2017 à 09:30

Sens synthétique des conclusions : Rejet pour irrecevabilité

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

Conclusions tendant à l'annulation du jugement pour irrégularité (omission à statuer sur deux branches du moyen tirés de la méconnaissance de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme) mais, après évocation, rejet de la demande comme irrecevable, a défaut d'intérêt à agir.

Date et heure de la mise en ligne : 12/06/2017 à 15:30

Sens des conclusions du rapporteur public !

Le président précise que malgré les incohérences de ces jugements, les requérants ne désirent pas faire de recours au Conseil d'État.

Le dossier autorisation d'exploiter :

Le président rappelle à nouveau que les requérants et AIVES ont déposé un recours contre l'arrêté du préfet autorisant l'exploitation de la porcherie industrielle d'Heuringhem le 27 mars 2014. Le président fait à nouveau remarquer que curieusement les dates d'audiences sont reportées à plusieurs reprises début 2017 permettant ainsi aux promoteurs du projet de pouvoir affirmer lors de l'audience du 28 mars 2017 que leur exploitation est fonctionnelle depuis le 13 mars 2017 (*sic* !!!).

Le jugement est rendu le 25 avril 2017 et, une fois de plus *très curieusement*, les juges du TA de Lille ne suivent pas les recommandations du rapporteur public, le président précise que c'est un cas de figure peu fréquent.

Date de l'audience : 28/03/2017 à 09:15

Sens synthétique des conclusions : Annulation totale ou partielle

Sens des conclusions et moyens ou causes retenus :

annulation partielle de l'arrêté du 29 mars 2013 en tant que le dossier d'enquête publique ne comportait pas les capacités financières de l'exploitant et en tant qu'il ne comprend pas un plan d'épandage répondant aux prescriptions de l'article 21-5 de l'arrêté du 29 mars 2013, prenant en compte les surfaces mises à disposition telles que modifiées par l'exploitant Reprise de la procédure au stade de l'enquête publique après complément du dossier et production d'un plan d'épandage présentant une surface d'épandage qui permette de justifier du respect de la norme d'intrants azotés à l'hectare Suspension de l'autorisation jusqu'à la production de l'autorisation modificative Mise à la charge de l'EARL Bridault-Chevalier d'une somme de 1000 euros à verser à M. Jedraszak et autres au titre de l'article L 761-1 du CJA

Date et heure de la mise en ligne : 25/03/2017 à 12:00

Sens des conclusions du rapporteur public du 25 mars 2017

Il est bien recommandé la *Suspension de l'autorisation jusqu'à la production de l'autorisation modificative* !

**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté du 29 mars 2013 est annulé en tant que les capacités financières de l'exploitation n'ont pas été soumises à l'information du public lors de l'enquête publique.

**Article 2 :** Il est enjoint au préfet du Pas-de-Calais de reprendre l'instruction à la phase d'enquête publique.

**Article 3 :** Il n'y a pas lieu de suspendre l'exécution de l'autorisation d'exploitation délivrée le 29 mars 2013.

**Jugement du 25 avril 2017**

L'article 3 : « *Il n'y a pas lieu de suspendre l'exécution de l'autorisation d'exploitation délivrée le 29 mars 2013* » ! Cet article est en complète contradiction avec le sens des conclusions du rapporteur public ! Encore une fois, précise le président, on n'a pas voulu faire perdre les promoteurs du projet !!!

**Le président s'étonne des décisions des juges administratifs dans ces 3 dossiers et pose la question du pourquoi de ces jugements contradictoires et pour le moins surprenants, et toujours en faveur des promoteurs du projet de la porcherie !!!**

Le président précise alors qu'après avoir déposé un recours à la Cour Administrative d'Appel de Douai en juillet 2017, les requérants ont décidés d'abandonner cette procédure. Les raisons :

-vues leurs précédentes décisions, les juges administratifs trouveront bien une argutie juridique plus ou moins convaincante pour nous débouter malgré la solidité de nos arguments. De plus, ils ne seraient pas tendres au niveau des frais irrépétibles à nous faire payer !

-il faudrait développer davantage notre mémoire ce qui engendrerait des frais en pure perte.

-les requérants renoncent par avance à un éventuel recours au Conseil d'État.

-...

**Les requérants et notre association AIVES n'ont donc plus aucune action juridique en cours contre la porcherie industrielle d'Heuringhem.**

Le président rappelle qu'il faut rester vigilants sur une éventuelle extension de ce qui est actuellement construit et n'exclut pas d'autres nouveaux recours en cas de non-respect des autorisations données.

Enfin le président conclut cette partie juridique de son rapport en indiquant qu'il va être demandé au préfet du Pas de Calais de se conformer au jugement du TA de Lille du 25 avril 2017 et donc de reprendre l'instruction du dossier d'autorisation de la porcherie à la phase de l'enquête publique pour le volet des capacités financières. Il est d'ailleurs *surprenant* que cela n'a pas encore été mis en route, la porcherie fonctionne sans autorisation, l'arrêté du 29 mars 2013 ayant été annulé !

**Il est présenté les activités d'AIVES au cours de l'exercice 2017/2018 :**

- La 4<sup>ème</sup> Fête des anti 1000 vaches

Comme chaque année, AIVES a soutenu les organisations qui sont en lutte contre les élevages industriels hors-sols. C'était le cas le 17 septembre 2017 à Drucat avec nos amis de NOVISSEN. Cette Fête des anti1000 vaches, c'est aussi l'occasion de rencontrer et de discuter avec les présidents d'autres associations de France.



Jean-Michel JEDRASZAK *AIVES* - Daniel PILC *DECICAMP* - Philippe SOUCHEZ *Le Goret Libre* - Francis CHASTAGNER *NOVISSEN*  
4 présidents d'associations membres du Collectif Plein Air

- La Fête Paysanne de Loos en Gohelle

Une année sur deux, c'est à Grande Synthe ; une année sur deux, c'est à Loos en Gohelle ! Chaque année AIVES soutient l'agriculture de qualité, de proximité et si possible bio avec nos amis de la *Confédération Paysanne*. Nous étions donc le 24 septembre 2017 à Loos en Gohelle.



Bernard DUFOUR *NOVISSEN* & Lionel SCHOENTGHEN *AIVES*

- Avec le film OPhyto 100%Bio

AIVES a participé à la campagne de financement du film de **Guillaume Bodin** *OPhyto 100%Bio* fin 2016, Guillaume Bodin est venu nous présenter son film en avant-première le 16 novembre 2017 au cinéma de St-Omer, une grande réussite pour AIVES avec plus de 260 entrées payantes et un beau débat après la projection !



Edith CHEVALIER *Amis de la Conf'* - Alexis ROUGET *AIVES* - Drs Jean-Michel JEDRASZAK et Philippe RICHARD *APSH*



Avec Guillaume Bodin, l'équipe de la Bio Coop d'Arques et des ... jeunes collégiens !

Le président rappelle ses propos prononcés à la fin du débat : ce film ne doit pas être une fin en soi, AIVES doit prolonger cette action par des initiatives concrètes. Ce fut chose faite dans les mois qui suivirent avec :

- une participation financière et un appel à dons pour **Terre de liens**
- un appel aux communes d'Heuringhem et Ecques pour le 100% bio dans nos cantines scolaires
- ...

- Avec Terre de liens

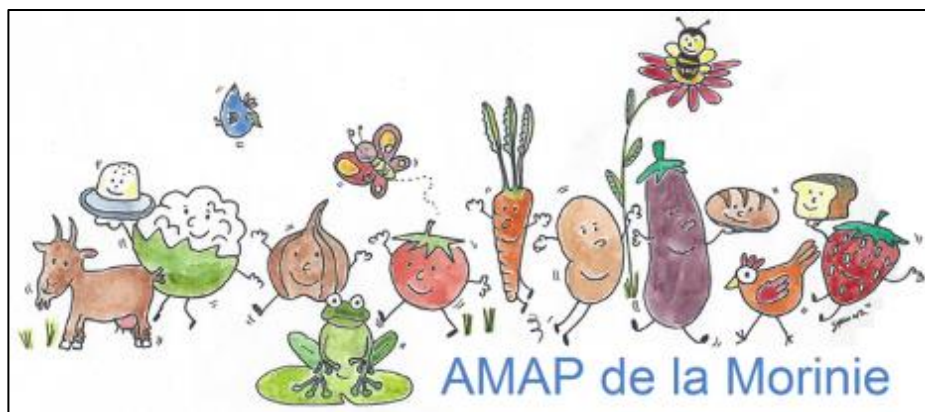
AIVES a participé financièrement à l'opération de **Terre de liens** et a appelé ses adhérents à faire de même. À notre petit niveau, nous avons contribué au succès de cette opération.



Alexis Rouget, les maraîchers Elodie Demarthe et Freddy Fasquelle, Jacques Flandrin de Terre de liens

Le président invite Alexis Rouget à prendre la parole au sujet cette action. Alexis Rouget explique que l'achat de cette parcelle de terres les « *Clémingues du marais audomarois* » permettra au couple de maraîchers Elodie Demarthe et Freddy Fasquelle de produire des légumes bio pour, entre autres, l'**AMAP de la Morinie**. Des militants d'AIVES sont aussi investis dans cette AMAP.

Alexis Rouget poursuit son intervention en expliquant le développement de cette jeune AMAP, après Ecques, une distribution hebdomadaire aura lieu à Saint-Omer à partir du 5 juin 2018 !



**Le bandeau de l'AMAP de la Morinie**

- Le 100% bio dans les écoles de nos villages

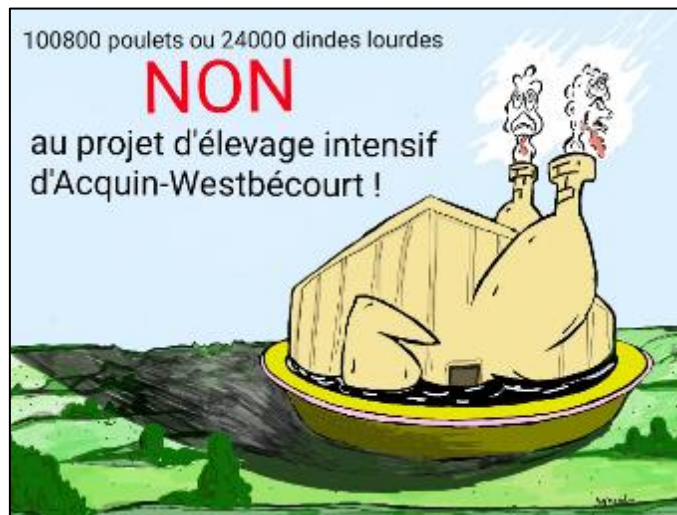
Le président indique qu'à la suite de la projection du film *0Phyto 100%Bio*, AIVES a adressé une lettre aux Maires d'Heuringhem et Ecques pour les inciter à adopter le 100% bio dans leurs cantines scolaires. La Mairie d'Ecques n'a pas répondu à ce courrier, la Mairie d'Heuringhem nous a reçus et nous a indiqué que le 100% bio à l'école d'Heuringhem était déjà à l'ordre du jour avant d'avoir reçu notre lettre, une initiative que nous saluons.

Le président d'AIVES indique souhaiter des actions avec d'autres associations comme l'APSH pour que la CAPSO devienne un territoire sans perturbateur endocrinien ce qui implique le bio dans toutes les cantines.

- L'élevage de dindes d'Acquin-Westbécourt

AIVES a apporté son soutien aux opposants au projet d'un élevage de 24 000 dindes lourdes à Acquin-Westbécourt. Le président d'AIVES Jean-Michel Jedraszak et Alexis Rouget ont rejoint le Collectif des 100.800 qui a été créé pour se battre contre ce nouveau projet délirant, malheureusement le préfet du Pas de Calais a autorisé ce projet ICPE !

Le président a donné la parole à Anne JOSNIN membre de ce collectif qui a donné quelques renseignements sur cet élevage.



**Alexis ROUGET - Jean-Michel JEDRASZAK - Anne JOSNIN - Alain GRIMBERT - Nicole VENDEVILLE - tous d'AIVES et du Collectif des 100.800**

- La Lettre d'AIVES

Le président informe l'assemblée que les militants d'AIVES ont décidé de publier plusieurs fois par an *La Lettre d'AIVES*, le n°1 a été diffusé dans Heuringhem et Ecques et une forme numérique a été largement diffusée sur les réseaux sociaux, avec un certain succès.



Cette année ce fut **Le 17<sup>ème</sup> Salon du Livre d'expression populaire et de critique sociale à Arras le 1<sup>er</sup> mai 2018** où AIVES était association *invitée d'honneur* avec NOVISSSEN, DECICAMP & BURE STOP.

## LES ASSOCIATIONS et autres exposants

Cette année, nous avons invité de nouvelles associations en lien avec nos thématiques. Sur la place des Héros, dans l'immédiate proximité du stand de Colères du présent, retrouvez les militants des associations :

- » **NOVISSSEN**, NOs Villages Se Soucient de leur ENvironnement qui lutte contre un projet démesuré de ferme laitière de 1000 vaches avec 750 veaux, et une unité de méthanisation aux portes du village à Drucat (80), un projet financé par l'entreprise de BTP Ramery SA.  
<http://novissen.com/>
- » **DECICAMP**, Démocratie pour les Citoyens des Campagnes qui milite contre l'implantation d'une ferme usine de plus de 3000 porcs au sein du village de Loueuse (60) en pleine Picardie Verte.  
<http://collectifpleinair.eu/>
- » **AIVES**, Association Intervillage pour un Environnement Sain qui combat l'implantation d'un élevage industriel à Heuringhem et Ecques (62).  
<https://www.aives.fr/>
- » **BURE STOP !** L'association qui tente de contrecarrer le projet d'enfouissement de plus de 80 000 m<sup>3</sup> de déchets atomiques par l'entreprise Cigéo et l'Etat à Bure (55).  
<http://burestop.free.fr/spip/>

**RETROUVEZ DE NOMBREUSES AUTRES ASSOCIATIONS  
SUR LES STANDS DE LA PLACE DES HÉROS !**

Le président souligne l'importance de ces rencontres pour une plus grande visibilité de notre association.



Rencontre et débats avec des auteurs et des acteurs dont ...



Catherine Zambon et Jean-Yves Berthelot

Première photo, un débat avec les auteurs **Grégoire Souchay** *Les mirages de l'éolien* et **Aude Vidal** *On achève bien les éleveurs*, animé par François Annycke sur le thème : « Des ressources sans limite ? »

Deuxième photo **Catherine Zambon** et **Jean-Yves Berthelot** nous lisent des extraits de *Nous étions debout et nous ne le savions pas* de Catherine Zambon. Un passage concerne notre lutte sur Heuringhem-Ecques !

Nous inviterons Catherine Zambon à venir lire son ouvrage dans l'audomarois.

Le président termine son rapport d'activité sur ces belles rencontres.

Le président de séance Didier Melet soumet ce rapport qui est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

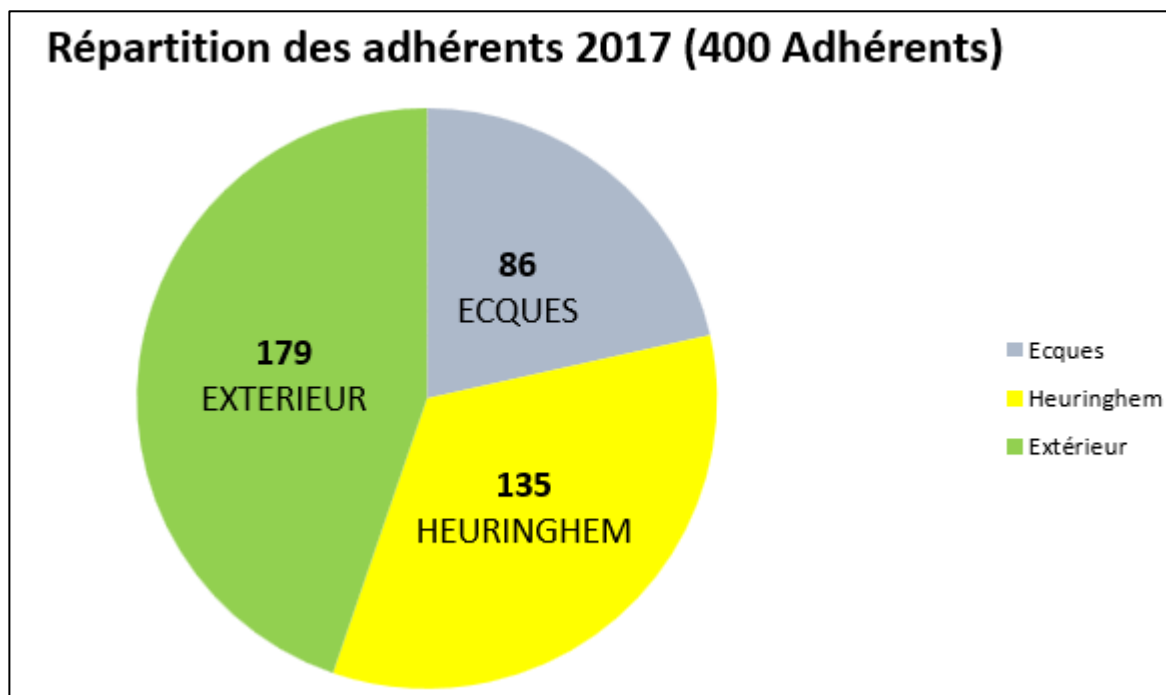
## Rapport financier au 31 décembre 2017

Le président de séance invite Yves Vigreux a présenté le rapport financier qui a été préparé comme chaque année par la trésorière d'AIVES Johannie Faillie, absente ce jour.

Nous présentons ci-dessous in-extenso ce rapport :

### AIVES – Rapport Financier de l'année 2017 Assemblée Générale du 28/05/2018

Au 31 décembre 2017, AIVES comptait 400 adhérents contre 487 au 31 décembre 2016.



### Bilan Financier de l'année 2017 :

<b>Dépenses</b>	
Fournitures de bureau	88,66 €
Assurance	145,40 €
Honoraires Avocat	9 600,00 €
Frais postaux	112,16 €
<b>Dépenses manifestations</b>	
Achat pour projection film 0 phyto	57,00 €
Participation fête paysanne	100,00 €
Loto printemps	1 712,54 €
Loto automne	1 683,43 €
Vente de chocolats	2 663,86 €
<b>Total des dépenses 2017</b>	<b>16 163,05 €</b>

<b>Recettes</b>	
Cotisations	2 008,00 €
Dons	1 560,00 €
Quote part Requérants	5 053,67 €
Subventions communales	180,00 €
Produits financiers	74,87 €
<b>Recettes manifestations</b>	
Loto printemps	3 692,56 €
Loto automne	2 940,56 €
Vente de chocolats	4 246,40 €
<b>Total des recettes 2017</b>	<b>19 756,06 €</b>

<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>3 593,01 €</b>
<b>Report à nouveau N-1</b>	<b>12 267,88 €</b>
<b>Disponible au 31/12/2017 sur nos comptes</b>	<b>15 860,89 €</b>

Sur le plan financier, le résultat de l'année 2017 est un Excédent de 3 593.01 euros qui s'explique par :

- 19 756.06 euros de recettes
- 16 163.05 euros de dépenses

Après incorporation du résultat 2016 (pour mémoire : Excédent de 12 267.88 euros), le résultat cumulé au 31 décembre 2017 est un excédent de 15 860.89 euros.

Les recettes proviennent :

- Des cotisations : 2 008 euros
- Des dons : 1 560 euros
- Des participations sur frais d'honoraires : 5 053.67 euros
- D'une subvention de la commune d'Heuringhem : 180 euros
- Un produit financier : 74.87 euros
- Des recettes de nos manifestations :
  - o 3 692.56 euros pour notre loto de printemps
  - o 2 940.56 euros pour notre loto d'automne
  - o 4 246.40 euros pour notre vente de chocolat à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017

Les dépenses :

- 88.66 euros de fournitures de bureau
- 145.40 euros : assurance responsabilité civile
- 9 600 euros : honoraires (avocat)
- 112.16 euros de frais postaux
- 6 216.83 euros de dépenses d'approvisionnement pour nos manifestations (denrées alimentaires, boissons, chocolats, etc...)

**Le résultat au 31/12/2017 cumulé est donc excédentaire de 15 860.89 euros.**

Sur le plan financier, la situation de l'association est relativement stable d'une année sur l'autre. Le résultat cumulé est à nuancer : suite aux décisions juridiques successives, AIVES aura à régler à la partie adverse les différentes condamnations, des frais d'avocat seront à prévoir également.

Pour promouvoir une agriculture de qualité, pour développer ses différents projets en faveur de l'environnement, pour exister tout simplement... AIVES a besoin de vous, de vos adhésions : **Continuez d'adhérer, de ré-adhérez !**

Après cette lecture du rapport financier par Yves Vigreux, le président de séance Didier Melet soumet ce rapport au vote de l'Assemblée Générale. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

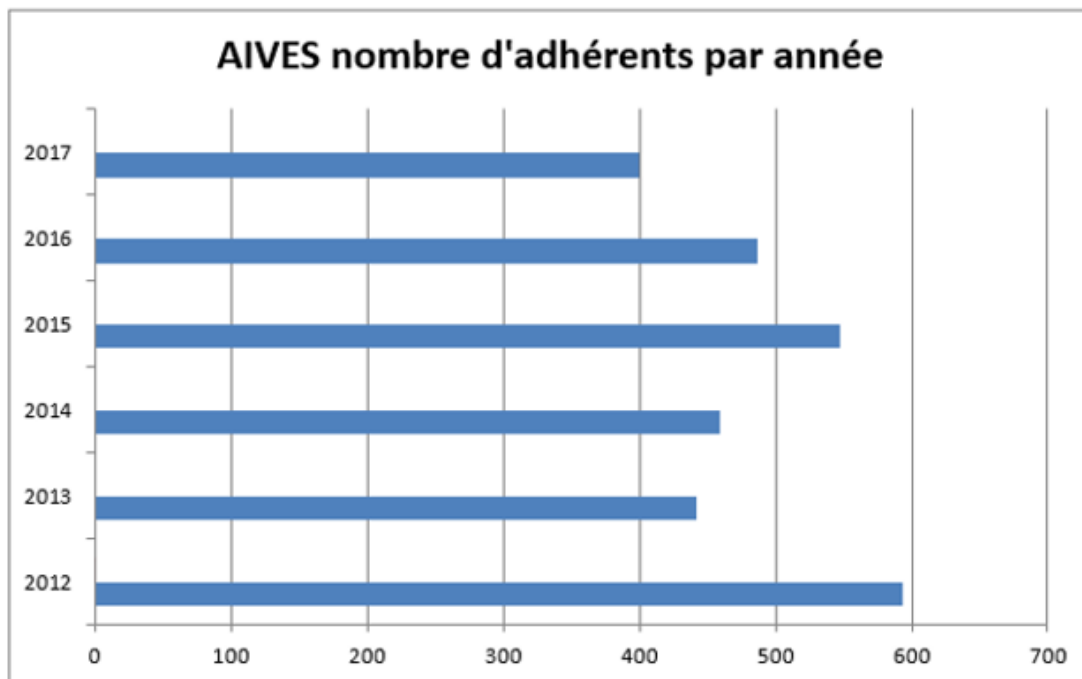
La situation de notre association AIVES :

À la suite du rapport financier, le président d'AIVES apporte quelques commentaires :

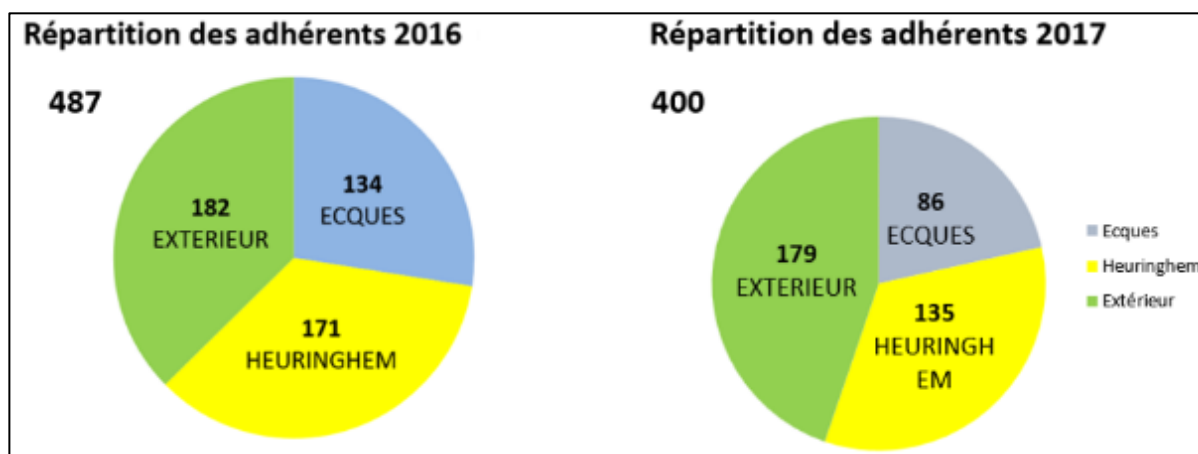
-il souligne la solidité financière d'AIVES même si nous devons faire face aux frais irrépétibles que nous devons à la partie adverse. Nous avons de quoi faire.

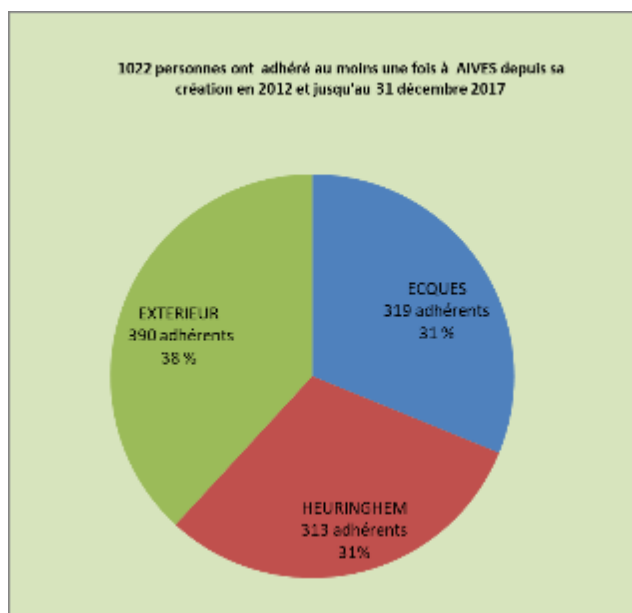
-en termes d'adhésions, il souligne là-aussi la solidité de cette association AIVES qui maintient un nombre d'adhérents significatif (400 en 2017). Pour le président le nombre d'adhérents risque de chuter encore cette année car l'objet de la création d'AIVES, c'est la lutte contre la porcherie et cette porcherie est construite. Le président rappelle que les associations qui se créent en réaction à un projet local disparaissent en général au bout de quelques années, ce ne sera pas le cas d'AIVES !

Comme chaque année, quelques tableaux :



Au 31 décembre 2012	<b>593</b>	adhérents à jour de cotisations
Au 31 décembre 2013	<b>442</b>	adhérents à jour de cotisations
Au 31 décembre 2014	<b>459</b>	adhérents à jour de cotisations
Au 31 décembre 2015	<b>548</b>	adhérents à jour de cotisations
Au 31 décembre 2016	<b>487</b>	adhérents à jour de cotisations
Au 31 décembre 2017	<b>400</b>	adhérents à jour de cotisations





Plus de 1000 personnes ont adhéré au moins une année à AIVES depuis sa création : un résultat très encourageant !

## Élection des membres du Collège 2018 / 2019

Conformément aux nouveaux statuts qui viennent d'être adoptés par l'assemblée générale extraordinaire, le président de séance Didier Melet présente à l'assemblée la liste des volontaires désirant faire partie du nouveau collège ou chacun sera en fait co-président de l'association AIVES.

Avant de soumettre cette liste au vote, il demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour intégrer le Collège, Casimir Letellier et Alain Grimbert se joignent alors à la liste qui devient :

NOM	Prénom	Village
<b>BODART</b>	Florian	Ecques (Lille)
<b>DEROO</b>	Sylvie	Heuringhem
<b>GRIMBERT</b>	Alain	Bouvelinghem
<b>HOLLANDER</b>	Jacky	Heuringhem
<b>JEDRASZAK</b>	Jean-Michel	Heuringhem
<b>JOSNIN</b>	Anne	Lumbres
<b>LARIVIERE</b>	Serge	Ecques
<b>LETELLIER</b>	Casimir	Clairmarais
<b>ROUGET</b>	Alexis	Ecques
<b>SEGOND</b>	Martine	Heuringhem
<b>SCHOENTGEN</b>	Lionel	Ecques
<b>VASSET</b>	Aurélia	Heuringhem
<b>VENDEVILLE</b>	Nicole	Bouvelinghem
<b>VIGREUX</b>	Yves	Ecques

Cette liste est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité des présents et représenté.

Ce Collège, profondément remanié par rapport à l'ancien Conseil d'Administration, voit l'arrivée de 6 nouveaux membres dont 5 extérieurs aux villages d'Heuringhem et Ecques.



Une grande partie des membres du nouveau Collège d'AIVES

## Perspectives 2017/2018

Alexis Rouget, tout nouveau co-président, présente les orientations d'AIVES pour l'exercice 2018/2019.

Parmi les nombreuses actions possibles sont présentées sur une diapo les possibilités suivantes :

### **PERPÉTUATION & EXTENSION DE NOTRE ASSOCIATION.**

#### **LUTTE CONTRE LA PORCHERIE INDUSTRIELLE D'HEURINGHEM !!**

- actions(s) juridiques : exigeons la reprise de l'enquête publique
- vigilance sur ce qui peut encore se construire
- vigilance sur le respect des règles en matière d'élevage

#### **SOLIDARITE AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE.**

- soutien à la Confédération Paysanne : tous à Amiens le 31 mai 2018
- soutien à NOVISSEN (9 septembre 2018, ...)
- participation à la Fête Paysanne de Grande Synthe (23 septembre)
- renforcement du Collectif Plein Air.
- participation à d'éventuelles actions régionales ou nationales.

#### **LUTTE POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, DU BIEN ÊTRE ANIMAL, ...**

- une CAPSO sans perturbateurs endocriniens !
- une cantine bio centrale sur la CAPSO pour les écoles !
- le renforcement et l'extension des AMAP
- organisation et/ou soutiens de conférences
- 30 septembre à Saint-Leu d'Esserent dans l'Oise
- projet de Conférence avec Jacques Caplat sur l'Audomarois
- atelier de lecture avec Catherine Zambon

- ...

## Questions diverses

Le président d'AIVES avait introduit l'Assemblée Générale en proposant aux adhérents présents de poser leurs éventuelles questions au fur et à mesure de l'AG, ce qui fût fait !  
Il n'y eut pas de questions supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance remercie les participants, prononce la clôture de la 6<sup>ème</sup> Assemblée Générale d'AIVES à 21h30 et propose à tous de participer au traditionnel pot de l'amitié.

